

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
15 FEVRIER 2024

Date de convocation : le 08 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quinze du mois de février à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Marie-Christine PLISSONNEAU,  
Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST,

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Christophe HOGARD, Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Odile PINEAU  
Mesdames Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Lucette SOURISSEAU, Véronique BESSE

Nombre administrateurs en exercice : 16  
Nombre administrateurs présents : 10  
Nombre administrateurs votants : 11

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD

#### **N°06 : TARIFS PRESTATIONS ANNEXES – ANNEE 2024**

Considérant que les prix n'ont pas été augmentés en 2023 conformément à l'arrêté du 23 décembre 2022 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées permettant une augmentation maximum de 5,14% des prix,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2023 relatif aux prix des prestations de certains établissements accueillant des personnes âgées et portant notamment sur le taux de révision des prestations annexes des EHPAD,

Considérant que le taux d'augmentation annuel desdites prestations ne doit pas être supérieur à 5.48%,

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de déterminer les tarifs des prestations annexes à facturer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

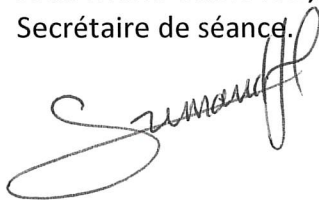
Prestations annexes	2022	2023	Proposition 2024
Déjeuner pris par le personnel du CCAS	4.01	4.09	4.30
Déjeuner pris par les personnes de la Résidence autonomie	6.59	6.72	7.10
Déjeuner pris par les agents d'autres administrations	8.22	8.38	8.85
Dîner pris par les agents d'autres administrations	7.20	7.34	7.75
Déjeuner pris par les retraités herbretais ne résidant pas à la RFJ	7.20	7.34	7.75
Dîner pris par les personnes de la Résidence autonomie	6.09	6.24	6.60
Déjeuner visiteurs	8.22	8.38	8.85
Goûter visiteurs	0.78	0.79	0.85
Dîner visiteurs	6.54	6.67	7.05
Abonnement téléphonique	17.60	17.95	18.95
Communication téléphonique locale à l'unité	0.15	0.15	0.16

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le :

Publié électroniquement le :

Jean-Marie GRIMAUD,  
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

Magali LOISEAU,  
Vice-Présidente du CCAS.

